



Visa de retour & autorisation provisoire de séjour pour soin aps

Par **bameur**, le **27/06/2011** à **23:15**

Bonjour,

Je suis actuellement en France et je possède une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) de 6 mois pour soin. Je voudrais savoir svp si cette APS me permet de voyager en l'Algérie, ou bien je dois demander un Visa de retour.

Je vous fais savoir aussi que je suis en CDI "cadre ingénieur en informatique" et je ne veux pas bloquer mon travail très longtemps.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **01:47**

Le visa de retour est exceptionnel et ne se demande pas à l'avance.

Vous pouvez voyager avec l'APS pour soins, cependant, si vous pouvez voyager et retourner chez vous sans assurer la continuité de soins, le renouvellement de votre APS sera compromis

Par **bameur**, le **30/06/2011** à **15:01**

Bonjour mimi493,

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre réponse. Je suis en France depuis 2008, mon cas médical est très exceptionnel et non compréhensible, mes médecins cherchent toujours à trouver un diagnostic sans aucun résultat, donc voilà je me trouve en France à ce jour là. La préfecture me donne toujours des APS je ne comprend pas pour quoi mais ce n'est pas négociable!

C'est pour ça je voudrais aller pour deux semaines à mon pays. Mon problème majeur est: les autorités algériennes et françaises en Algérie ne sont pas au courant ou il néglige le circulaire cir_29578]

J'ai contacté la direction de la police frontières Française, le chef de service de la préfecture du Nord à Lille et l'association l'anef, après les trois je suis autorisé à voyager même hors l'espace Schengen sans aucun problème.

Que pensez vous ?

Je ne veux pas me trouver bloqué en Algérie sachant que je dois me faire opérer en moi de septembre et en plus je suis en CDI.

Par **mimi493**, le **01/07/2011** à **01:21**

Vous avez tous les éléments en main, vous prenez un risque en partant, donc ne partez pas

Par **bameur**, le **01/07/2011** à **09:28**

Oui je suis d'accord avec vous et je suis conscient de ça, mais j'ai vraiment besoin à ce départ. Pensez vous que je serais bloqué?

Par **mimi493**, le **01/07/2011** à **12:39**

Normalement non, mais si vous l'êtes et que ça dure plusieurs mois pour faire reconnaître votre bon droit ?

Vous devez gérer vos priorités

Par **mimi493**, le **01/07/2011** à **13:46**

[citation]Pensez vous si je part en voiture ça m'aidera à revenir?[/citation] non
On peut, sans avoir de droit au séjour, avoir un domicile en France (un logement de vacances par ex) et un véhicule immatriculé à cette adresse.

Par **bameur**, le **01/07/2011** à **13:59**

d'accord, donc de préférence je prend l'avion? vous connaissez l'association Anafé? après eux j'ai aucun problème mais je ne sais pas si ils peuvent m'aider en cas ou!

Avez vous entendu une histoire pareil a la mien, et si oui c'ete quoi la solution?

Cordialement

Par **mimi493**, le **01/07/2011** à **14:10**

Le problème est

- oui, vous devez avoir le droit de revenir
- dans le contexte actuel, si on vous l'interdit, vous devrez poser un recours et ça peut durer des mois avant d'être réautorisé à revenir en France.

A vous de faire votre choix, mais je pense que vous êtes inconscient. Vous avez déjà eu beaucoup de chances d'avoir une APS pour soins (vous savez que la loi a changé sur ce point, donc vous avez un énorme risque qu'elle ne soit pas renouvelée donc profitez-en tant que ça dure d'autant que si vous pouvez voyager et travailler vous ne devez pas être si malade que ça) maintenant, vous voulez encore plus. Quand on veut le beurre et l'argent du beurre, on se retrouve souvent sans rien.

Par **bameur**, le **01/07/2011** à **14:53**

Merci pour la réponse,

NON, Je ne veux pas le beurre et l'argent de beurre mais je veux juste une pose car je galère depuis 3ans. Oui je sais que la loi est changé. Je tiens a vous informer que je suis protégé même en appliquant la nouvelle loi car mon cas est très particulier et je le souhaite à personne, (une maladie sans diagnostic et progressive, elle tue mes muscles du bras droit et de mon épaule. actuellement elle a tue 5). Bref un malade ça veut dire pas un handicapé à 100% il a le droit quand même a se déplacer, a travailler et....! en plus je suis cadre informaticien donc je travail dans un secteur qui rencontre un manque inimaginable ces jour si.

j'espère que mes arguments me permet a partir au moins deux semaines quand même et j'espère aussi que vous partagez avec moi les mêmes idées !!!!!

Par **la santé**, le **17/07/2011** à **15:36**

bonjour,

j'ai lu t'es messages et j'ai le meme cas que toi sauf moi lorsque il mon délivré mon APS de 6

mois n'ont autorisé son titulaire à travailler sachant que j'ai b+4 et j'ai un diplôme que j'ai fait ici en incendie ,le jour ou je me suis renseigné à la prefecture ils m'ont dit de faire un changement de statut si je veux travailler alors c pas mon cas je suis ici pour un cas médicale rare et je besoin de travailler seulement pour me sentir que je suis un être humaine ,maladie + pauvreté+solitude c dur , donc la question que je pose comment faire pour avoir une autorisation de travail temporaire au moins et c non es ce que ils ne laisse rentrer en Algérie jusqu' à mon prochain rendez vous par ce que ils sont entrain de tuer un être humaine petit à petit merci .

Par **bameur**, le **07/08/2011** à **15:09**

Bonjour

Réponse à ma question:

Oui Oui OUI; on peut voyager avec une APS médicale, je viens d'arriver de l'Algérie avec une APS sans aucun problème. il faut juste renseigner au niveau de la PAF (Police de l'aire et des frontières) d'où vous allez car des fois ils sont pas au courant.

Merci pour votre réponse.

Par **asskoli**, le **20/12/2011** à **02:54**

Vous pouvez voyager sans soucis avec une APS en Afrique sans problème le seul APS qui ne vous permet pas de sortir du territoire est celui des réfugiés dans l'attente d'une réponse. moi je suis allé 2 fois en Afrique avec des APS et retourner en France sans soucis munissez-vous de la circulaire de la décision prise par les sénateurs à ce sujet ne vous inquiétez pas moi aussi j'étais inquiet mais dans les aéroports ils ont tous cette circulaire .je vous souhaite un bon courage

Par **momo**, le **07/04/2012** à **18:28**

Bonjour, est-ce il y a des gens qui ont voyagé récemment avec une APS de 6 mois? en Algérie par exemple et qui sont revenus sans problème en France et est-ce qu'il faut un visa de retour? Merci de vos témoignages.

Par **mina**, le **24/09/2012** à **20:08**

bonsoir est-ce qu'il y a des gens qui ont voyagé récemment avec une APS de 6 mois????????????????? g une autorisation provisoire de séjour pour soin et je veux voyager en Algérie mes je c pas si c possible ou pas.

Par **Moi**, le **29/10/2012** à **12:01**

Bjr puisque safé une anné pour les question répons la, donc je suis sur vous me repondé a ma question suivant svp: pour avoir un Visa de retour en France pour yaller en Algérie avec un APS médical 3 moi et ce que y'aura des moyens?

Par **Moi**, le **29/10/2012** à **12:02**

Bjr puisque safé une anné pour les question répons la, donc je suis sur vous me repondé a ma question suivant svp: pour avoir un Visa de retour en France pour yaller en Algérie avec un APS médical 3 moi et ce que y'aura des moyens?

Par **AlexanderVas95**, le **29/10/2012** à **20:20**

Bonjour,

Vous ne lisez pas les messages précédents ou quoi? il y a une personne (Bameur) qui vient de dire qu'avec un APS 6 mois (soin) il est possible de faire un aller-retour en informant la PAF...

Par **Moi**, le **30/10/2012** à **23:52**

Et avec le APC de 3 moi pareille ou pa?

Par **Moi**, le **31/10/2012** à **14:12**

Slit bameur et ce que tu peux me passer ton numéro pour me renseigner bien stp?

Par **Yvetto**, le **08/04/2013** à **13:24**

Bonjour, je sais que c'est absurde de poser à nouveau la question de savoir si à ce jour on peut voyager avec une APS et revenir en France. Je veux faire voyager mon père qui a 90 ans. J'ai pris avec moi la Circulaire du 21 septembre 2009. Pensez-vous que cette Circulaire est encore d'actualité ? Merci.

Par **KaledMeg**, le **18/08/2013** à **12:43**

salam Alikoum

Je vous écris car mon mari est arrivé en France sans visa et doit repartir en Tunisie pour son visa de retour sauf qu'il s'est fait opéré deux fois ici en France et il a des soins quotidiens de l'infirmière pendant une durée qu'on ne sait pas et il a toujours des rendez vous à l'hôpital. La préfecture nous a donné un dossier pour faire une demande de visa court séjour. Mais nous devons écrire une lettre très détaillé expliquant la situation de mon époux. .. Donc si quelqu'un pourrait nous aider je vous en remercie d'avance !!! MERCI AIDEZ NOUS SVP CEST URGENT

Par **mohbien**, le **11/04/2014** à **22:02**

Salut tout le monde, est-ce que on peut toujours partir en Algérie et revenir en France sans qu'on soit bloquer par la police des frontière en Algérie avec une Autorisation provisoire de séjour de soin.

Merci

Par **Kamel oran**, le **12/06/2014** à **12:06**

Bjr , chui titulaire d'une aps de six mois (4 aps) g voyage 3 fois vers Oran , il n'y a aucun probleme.

Par **moh75**, le **12/06/2014** à **12:25**

Et tu es rentrer en france une semaine avant l'expiration de ton APS ou plusieurs semaines (2 semaines ou 3 semaines..)

merci

Par **moh.42**, le **18/06/2014** à **15:15**

bonjour tout le monde j'ai une question svp

je suis un algérien arrivé en france depuis le 30/01/2014 avec visa de 90j et j'ai une maladie chronique(crohn)j'ai déposé ma demande pour titre de séjour pour des raison médicale le 16/04/2014 et reçus une e-mail qui m dit que la préfecture a reçus mon dossier par ARS

agence régionale de la santé j'ai appelé la préfecture il mon dit que la décision est en cours déjà 15j que j'ai appelé la préfecture

svp je voudrais savoirs combien de temps qu'il faut pour répondre ? y t'il un cas pareille merci d'avance cordialement

Par **rayane77**, le **20/06/2014** à **22:48**

je repond a moh 42

ma soeur a eue une APS poue sont petit bebe ca hier elle a attendu presque dux mois et demi .voila moh patience mon fere

Par **moh.42**, le **22/06/2014** à **18:49**

baraka allaho fik rayane77 je doit patienter merci.

Par **moh.42**, le **24/06/2014** à **13:03**

svp j'ai une petite question

j'ai une visa Schengen de 90 jour sur 6 mois(15 janvier au 14 juin 2014) et je suis sur le sol francais depuis 15 janvier alors les 90 jour ce termine le 14 avril.

a ce que se suis dans une situation irrégulière et ace que j'ai le droit de AME aide médicale d'état

merci d'avance

cordialement

Par **moh.42**, le **25/06/2014** à **17:04**

merci beaucoup pour cette réponse

Par **moh.42**, le **12/07/2014** à **23:20**

bonjour tout le monde je viens de recevoir un avis négatif de la préfecture refus de titre de séjour avec oqtf dans 30 jour

je voulez savoir si j fait le recours au tribunal et a la préfecure a peut prés combien la durée estimé pour avoir la réponse et inshallah ca sera positif merci d'avance

Par **mary jo**, le **13/07/2014** à **18:26**

cela depend des prefectures entre 12 A18 MOIS

Par **hatimSLA**, le **06/08/2014** à **11:06**

SALAM ALAIKOUM

JE SUIS VENU EN FRANCE POUR MA MALADIE SLA ET ma santer ca grave de jour en

jour il m ont donner un aps moi d juin mais une damme a la prefecture m a dit tu peux pas
voyager au maroc sinon tu vas perdre tous tees droits
je sent comme jee suis en prison ici
voici mon numero si quelqu un veux m informer;0663018629
merci
salam